

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

ECLAIRAGE PUBLIC – RELAMPING CENTRE VILLE		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 1 Procurations : 5	Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	3-1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Françoise PANCALDI à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Jean GUICHOU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Xavier MALBREIL - Françoise LAGREU CORBALAN à Anne LEBEAU.

Absent excusé : Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Réduire le montant des factures de consommation d'énergie devient primordial. Dans cette perspective, il est demandé au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) d'étudier un programme de relamping du centre ancien avec un objectif de réduction des consommations de 70%.

Le périmètre étudié correspond au secteur intra canaux. 385 points lumineux sont concernés soit 12% du parc de la ville.

Le principe adopté est celui du « rétrofit » avec une majorité de lanternes quatre faces converties à la LED. Un abaissement de la puissance sera possible.

Le montant total des travaux est estimé à 180 500 €.

L'économie annuelle sur la dépense en énergie est estimée à 30 500 € calculée sur la base de 0,2 €/kWh.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section d'investissement sur le budget au chapitre 2041582.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les travaux de relamping du secteur intra canaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Demande au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE 09) la réalisation du relamping du secteur intra canaux selon le principe du « rétrofit » avec une majorité de lanternes quatre faces converties à la LED.

Article 2 : Accepte de financer la contribution au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE 09) pour les travaux d'éclairage public pour un montant de 180 500 €.

Article 3 : S'agissant d'un devis estimatif, accepte de financer un delta de plus ou moins 10 %.

Pour extrait conforme,

PAMIERES, le 26 octobre 2022.

La secrétaire de séance
Pauline QUINTANILHA



Le Maire Adjoint,
Cécile POUCHELON.



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 09 novembre 2022
ou après notification le